



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 novembre 2019  
Français  
Original : anglais

## La situation concernant la piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 33 de la résolution [2442 \(2018\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte, dans les 12 mois, de l'application de ladite résolution et de la situation concernant la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes.

2. Le présent rapport, qui porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 octobre 2019, retrace les principaux faits nouveaux intervenus depuis mon précédent rapport ([S/2018/903](#)). Il a été établi à partir des renseignements communiqués par des organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), ainsi que par des États Membres et des organisations régionales, notamment la force navale placée sous la direction de l'Union européenne (EUNAVFOR), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la Commission de l'océan Indien et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

#### II. Principaux faits nouveaux, tendances et considérations relatifs à la piraterie au large des côtes somaliennes

3. Au cours de la période considérée, les efforts faits pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes se sont poursuivis grâce à la mobilisation concertée de la communauté internationale, notamment du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, aux contributions de différents États Membres (voir annexe I), aux opérations des forces navales internationales et à l'action menée par le Gouvernement fédéral somalien avec le concours de la MANUSOM et de partenaires pour renforcer la gouvernance et l'État de droit en Somalie.

4. Pendant la période considérée, aucun détournement de navire contre rançon n'a été constaté. Deux faits de piraterie importants et quelques activités



suspectes ont été relevés au large des côtes somaliennes dans le bassin de Somalie (voir annexe II).

5. Le 16 octobre 2018, le vraquier *Sydney* a fait l'objet d'une tentative d'abordage à environ 340 milles marins à l'est de Mogadiscio. Cette attaque a pu être repoussée grâce aux tirs d'avertissement lancés par le personnel de sécurité armé privé à bord. À la suite de l'attaque, l'opération Atalanta de l'EUNAVFOR Somalie a dépêché l'avion espagnol de patrouille et de reconnaissance maritimes *Cisne* dans la zone pour faire la lumière sur de possibles activités de piraterie. Le 28 octobre 2018, une équipe du navire amiral de l'EUNAVFOR Somalie, le *Castilla*, a neutralisé un baleinier d'un groupe d'action de pirates<sup>1</sup> utilisé dans le cadre de cette attaque.

6. Le 21 avril 2019, deux navires de pêche, l'*Adria* et le *Txori Argi*, ont été attaqués à 280 milles marins au large de la côte centrale de la Somalie. L'attaque a été repoussée à la suite d'un échange de tirs entre les pirates présumés et le personnel de sécurité armé privé à bord. Avant ces attaques, les pirates présumés auraient saisi un boutre de pêche yéménite au large de la côte centrale de la Somalie, avec 25 membres d'équipage yéménites et somaliens à bord. Le 23 avril 2019, le navire amiral de l'EUNAVFOR Somalie, le *Navarra*, a saisi un boutre de pêche yéménite, l'*Al Ahzam*, au large de la côte centrale de la Somalie, arrêté cinq pirates présumés et libéré les 25 membres d'équipage retenus en otage. Le 26 avril, les cinq pirates présumés ont été déférés devant la justice seychelloise. Le quartier général de l'EUNAVFOR a piloté l'opération sous le commandement du quartier général opérationnel à Rota (Espagne), trois semaines après le transfert des opérations depuis Northwood (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Avec le soutien de divers moyens actifs de l'EUNAVFOR dans la région, y compris le *Jester* allemand et l'avion espagnol de patrouille et de reconnaissance maritimes *Cisne*, l'EUNAVFOR Somalie a été en mesure de contrôler la situation et de prévenir toute nouvelle attaque imminente.

7. Grâce à l'intervention rapide des forces navales internationales et à l'utilisation de personnel de sécurité armé sous contrat privé, les pirates ne sont pas parvenus à détourner des navires. Malgré la diminution générale des actes de piraterie au large des côtes somaliennes ces dernières années, ces tentatives nous rappellent que, si elle a reculé, la piraterie n'a pas disparu et demeure une menace dangereuse pour la région.

8. Selon l'évaluation des menaces communicables aux acteurs du secteur datée du 1<sup>er</sup> septembre 2019<sup>2</sup>, les groupes criminels qui pratiquaient la piraterie semblaient continuer de se financer en se livrant à des activités moins risquées comme le trafic d'êtres humains, de drogues, d'armes ou de charbon. Toutefois, ces groupes ont à la fois l'intention et les moyens de saisir toute occasion de mener des attaques. Un seul détournement contre rançon réussi suffirait à inciter les commanditaires somaliens à investir de nouveau dans la piraterie. D'après

---

<sup>1</sup> Un groupe d'action de pirates est un groupe formé en vue de commettre des actes de piraterie et des vols à main armée en mer, généralement dans une zone maritime bien définie.

<sup>2</sup> Document établi par les Forces maritimes combinées et la force navale placée sous la direction de l'Union européenne (EUNAVFOR) en vue d'éclairer la prise de décision en matière de gestion des risques pour les armateurs de la marine marchande et de la grande pêche commerciale qui transitent par la mer Rouge, le golfe d'Aden et l'océan Indien occidental.

l'évaluation également, la présence continue de forces navales internationales, telles que les Forces maritimes combinées et l'EUNAVFOR Somalie, ainsi que les mesures prévues dans la cinquième version des meilleures pratiques de gestion pour décourager la piraterie et renforcer la sécurité maritime dans la région de la mer Rouge, du golfe d'Aden, de l'océan Indien et de la mer d'Arabie<sup>3</sup>, demeuraient les meilleurs moyens de dissuader et de combattre la piraterie dans la région. En ce qui concerne la mer Rouge méridionale, aucune attaque contre la navigation dans cette zone n'avait été constatée au cours de la période considérée. La menace liée à ce type d'attaques devrait rester faible tant que l'Accord de Stockholm sera en vigueur.

9. Par suite de la diminution de la menace de piraterie, la Table ronde des associations maritimes internationales et l'Oil Companies International Marine Forum ont décidé d'actualiser les limites géographiques de la zone à haut risque et d'en réduire le périmètre à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019. Les membres de la Table ronde ont réaffirmé que les États du pavillon devaient continuer de surveiller la menace qui pèse sur les navires battant leur pavillon, établir des niveaux de sûreté appropriés conformément au Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires et veiller à ce que tous les faits soient signalés aux autorités avec exactitude et célérité.

10. À sa 100<sup>e</sup> session, tenue du 3 au 7 décembre 2018, le Comité de la sécurité maritime de l'OMI a noté que les entreprises du secteur du transport maritime avaient révisé et mis à jour leurs directives sur la piraterie et les vols à main armée et que ce travail avait débouché sur l'élaboration de la cinquième version des meilleures pratiques de gestion et d'autres directives. Le Comité a également relevé que les nouvelles directives révisées tenaient compte de l'évolution de la piraterie et de la sécurité maritime depuis la publication de la quatrième version des meilleures pratiques de gestion, notamment de l'élaboration de nouvelles directives régionales, des changements intervenus dans le mode opératoire des pirates et de la mise en place de nouveaux mécanismes régionaux de communication de l'information. Il a approuvé la nouvelle version des meilleures pratiques de gestion, dont la version anglaise est accessible au public et qui a pour objet d'aider les entreprises et les gens de mer à atténuer davantage les menaces pesant sur la sécurité maritime et d'accroître la sécurité du commerce mondial.

11. Le Comité de la sécurité maritime a invité les gouvernements membres à prendre note de la cinquième version des meilleures pratiques de gestion ainsi que d'autres directives révisées, et à conseiller aux propriétaires, exploitants et gestionnaires de navires autorisés à battre leur pavillon, ainsi qu'au personnel de bord employé ou engagé sur ces navires, de s'y conformer. Ces instructions révisées ont vocation à compléter les directives actuelles de l'OMI, à savoir les Recommandations aux gouvernements concernant la prévention et la répression des actes de piraterie et des vols à main armée à l'encontre des navires (MSC.1/Circ. 1333/Rev.1), les Principes directeurs destinés aux propriétaires, aux exploitants, aux capitaines et aux équipages des navires concernant la prévention et la répression des actes de piraterie et des vols à main armée à l'encontre des navires (MSC.1/Circ.1334) et la résolution MSC.324(89) sur l'application des principes directeurs relatifs aux meilleures pratiques de

---

<sup>3</sup> BIMCO *et al.*, *Best Management Practices to Deter Piracy and Enhance Maritime Security in the Red Sea, Gulf of Aden, Indian Ocean and Arabian Sea*, version 5, Livingston, Edinburgh, Royaume-Uni, Witherby Publishing Group, Ltd., 2018.

gestion. Les organisations internationales ont également été invitées à prendre note des directives et à conseiller à leurs membres d'agir en conséquence.

### **III. Renforcement de la lutte contre la piraterie en Somalie**

#### **A. Cadres juridique et normatif nationaux**

12. Le Comité de coordination de la sûreté maritime s'est réuni à deux reprises au cours de la période considérée, à Nairobi les 29 et 30 octobre 2018 et à Maurice, le 18 juin 2019, en marge de la session plénière du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Des représentants du Gouvernement fédéral somalien, des États membres de la fédération et du « Somaliland » ont participé aux deux réunions, aux côtés de donateurs internationaux et de représentants d'organismes mettant en œuvre des projets somaliens. Ces réunions ont permis à toutes les parties d'accroître leur visibilité et de coordonner leurs travaux dans le domaine maritime, ainsi qu'aux acteurs somaliens de souligner leurs besoins les plus pressants. L'IGAD, en collaboration avec ses partenaires internationaux, a continué d'appuyer le Comité au cours de la période considérée. Cet appui a consisté à renforcer la capacité du Gouvernement fédéral somalien de suivre les progrès accomplis dans la mise en place de structures de gouvernance maritime sur terre en Somalie.

13. Le Gouvernement fédéral somalien a exprimé son intention de redynamiser le Comité somalien de coordination de la sécurité maritime relevant du Cabinet du Premier Ministre dans le cadre de l'action menée pour améliorer la coordination de toutes les activités maritimes somaliennes. La redynamisation du Comité est une évolution encourageante qui permettra aux acteurs maritimes somaliens de mieux définir les objectifs collectifs et de mobiliser davantage la communauté internationale.

14. Le projet de loi portant révision de la loi sur les pensions et indemnités doit encore être approuvé par la chambre haute du Parlement fédéral. Ce texte définit le cadre législatif relatif au redimensionnement des services de sécurité à l'appui de l'accord sur le dispositif national de sécurité et devrait renforcer l'efficacité opérationnelle des forces maritimes somaliennes dans le cadre de la restructuration des forces armées et des services de sécurité de la Somalie.

15. Le Département de l'administration maritime somalienne au sein du Ministère des ports et des transports maritimes, institué par une loi fédérale le 18 décembre 2018, a été inauguré le 14 octobre 2019, à la suite d'une évaluation des besoins menée par l'OMI en mai 2019, en présence de représentants des États membres de la fédération et des partenaires internationaux. Un plan de renforcement des capacités du Département, appuyé par l'OMI, la MANUSOM, le Programme alimentaire mondial et la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie, sera axé sur la conformité juridique, l'immatriculation des navires, la certification des équipages et la création d'un centre de coordination des sauvetages maritimes. Le Département devrait atteindre sa capacité opérationnelle initiale au premier semestre 2020. Des travaux sont également menés, avec l'appui de l'OMI et de la MANUSOM, pour traduire en somali un projet de code maritime somalien afin de satisfaire aux exigences législatives internationales et de permettre à la Somalie de s'acquitter de ses obligations d'État du pavillon, d'État du port et d'État côtier

conformément aux instruments applicables de l'OMI, contribuant ainsi à la réalisation du pilier gouvernance de l'économie bleue du pays qui est en pleine croissance.

16. Par l'intermédiaire du Ministère de la pêche et des ressources marines, le Gouvernement fédéral somalien a délivré des permis à 31 palangriers dans le cadre d'un mémorandum d'accord signé avec la Chinese Offshore Fishing Association. Les étapes et la procédure de délivrance des permis étaient conformes à l'accord provisoire sur le partage des revenus pour la délivrance des permis de pêche conclu par le Conseil national de sécurité en février 2018. Les navires ont été autorisés à exploiter les thonidés migrateurs et les espèces apparentées dans la zone économique exclusive somalienne au-delà de la zone côtière de 24 milles marins réservée aux pêcheurs somaliens.

17. Conscient de la nécessité d'une collaboration intersectorielle et interinstitutionnelle, le Gouvernement fédéral somalien a continué de collaborer avec la Commission des thons de l'océan Indien, avec le Groupe de travail FISH-i Afrique et, à l'échelle mondiale, avec des partenaires dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. L'EUNAVFOR Somalie et la Direction générale de la pêche et des affaires maritimes de la Commission européenne partagent leurs observations et leurs analyses avec la Commission des thons de l'océan Indien pour transmission ultérieure aux États concernés, dont le Gouvernement fédéral somalien, afin d'aider les autorités à comprendre l'ampleur du problème et de réfléchir aux mesures à mettre en œuvre pour mettre un terme à ces pratiques illégales.

## **B. Renforcement des capacités**

18. Si la piraterie demeure latente, les eaux somaliennes se transforment de plus en plus en un terrain propice à la criminalité maritime, ce qui empêche la Somalie de se remettre d'années de conflit et menace la stabilité des pays voisins. Les associations criminelles nationales et transnationales, les groupes d'action de pirates et les Chabab exploitent la porosité des frontières et la faiblesse de l'état de droit pour faire traverser la Somalie et ses eaux par des personnes, des armes et des biens illicites. Les services somaliens chargés de la détection et de la répression des infractions maritimes font également face à une difficulté supplémentaire, à savoir le nombre sans précédent de navires qui accostent dans ses ports en pleine expansion. Dans ce contexte, et grâce à l'appui d'un noyau dur de donateurs, dont le Danemark, l'Italie, le Japon, l'Union européenne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, l'ONUSD a continué, dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, d'aider la Somalie à renforcer ses capacités et ses moyens en matière de détection et de répression des infractions maritimes afin de pouvoir patrouiller efficacement dans les eaux somaliennes et perturber les activités criminelles en mer. Mené en coordination avec les partenaires, le Programme de l'ONUSD s'inscrit dans le cadre de la Stratégie concernant la sécurité et les ressources maritimes de la Somalie et en favorise la mise en œuvre.

19. Au cours de la période considérée, l'ONUSD a continué de mettre en œuvre le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime dans trois grands ports somaliens, à savoir Berbera, Boosaaso et Mogadiscio. Le Puntland continue de se heurter à d'énormes difficultés provoquées par la circulation

croissante des personnes et des biens illicites, en particulier les armes, qui atteignent ses côtes par diverses voies maritimes, principalement depuis le Yémen. Pour renforcer la capacité de l'unité de police portuaire et maritime de Boosaaso de patrouiller sur de plus longues portions du littoral, l'ONUSDC a appuyé, dans le cadre du Programme, les efforts faits pour mener à bien une série d'opérations de sauvetage et d'interdiction maritime en mettant à disposition des compétences avancées en matière de visite, d'arraisonnement, de perquisition et de saisie, des compétences techniques pour accroître la préparation opérationnelle, ainsi que du matériel. Au « Somaliland », l'ONUSDC a aidé les gardes-côtes de Berbera en mobilisant des compétences en matière de préparation opérationnelle et d'application du droit maritime en vue de favoriser l'action menée pour protéger l'espace maritime de la pêche illégale ainsi que de la circulation illégale des personnes et des biens.

20. À Mogadiscio, l'ONUSDC a poursuivi, dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, son programme de renforcement des capacités sur 18 mois, exécuté conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), en coordination avec la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie. L'ONUSDC vise ainsi à établir une base solide sur laquelle l'unité de police maritime de Mogadiscio pourra s'appuyer pour assurer l'application du droit maritime et sécuriser les eaux au large de Mogadiscio, son littoral et son espace maritime territorial. Le programme de renforcement des capacités a porté sur le matelotage, les patrons d'embarcation et les compétences techniques nécessaires pour mener des opérations de visite, d'arraisonnement, de perquisition et de saisie. Le programme doit s'achever en 2019, mais l'ONUSDC continuera de collaborer, au travers du Programme de lutte contre la criminalité, avec les services de détection et de répression des infractions maritimes pour renforcer les capacités, compte tenu en particulier du fait que la police maritime de Mogadiscio renforcera ses opérations de patrouille autour de l'aéroport et du port de Mogadiscio.

21. Dans le cadre des initiatives de renforcement des capacités, un programme commun sur la gouvernance du secteur de la sécurité, financé par l'Union européenne et la Suède et exécuté par la section intégrée de la MANUSOM et du Programme des Nations Unies pour le développement responsable de la réforme du secteur de la sécurité, a été lancé. Ce programme vise à renforcer la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité et à promouvoir et améliorer la coordination des dispositifs de sécurité dans l'ensemble du pays tout en consolidant le contrôle démocratique et la responsabilité dans le secteur. En outre, une structure intégrée de la MANUSOM et du Programme des Nations Unies pour le développement collabore avec ses homologues somaliens à des initiatives de renforcement des capacités dans le cadre de l'approche globale pour la sécurité en vue de renforcer encore l'efficacité des forces maritimes somaliennes.

22. L'ONUSDC et la MANUSOM, aux côtés de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie, ont également joué un rôle important dans les activités de renforcement des capacités de l'unité de police maritime somalienne. À l'appui du renforcement des capacités, l'ONUSDC achète des patrouilleurs pour l'unité de police maritime à Mogadiscio et l'UNOPS s'emploie à renforcer les infrastructures au moyen des mécanismes de financement de l'Union européenne. Au cours de la période considérée, l'ONUSDC a continué, dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la

criminalité maritime, à offrir des programmes de formation et d'encadrement à l'unité de police maritime afin de renforcer les capacités opérationnelles dans les domaines de l'application du droit maritime et du génie maritime.

23. Une nouvelle structure de coordination, le Groupe de travail sur la police maritime, a également été créée par le Gouvernement fédéral somalien pour promouvoir les activités de police maritime avec les États membres de la fédération. Considéré comme une plate-forme essentielle pour l'extension de l'application du droit maritime le long des côtes somaliennes, le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 18 septembre. Ont participé à cette réunion l'Égypte, la Suède, le Qatar et la Turquie, ainsi que l'ONUDC, la MANUSOM et la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie.

### C. Questions communautaires

24. Le Ministère de la pêche et des ressources marines continue de diriger les efforts visant à développer le secteur de la pêche marine et côtière pour en faire un facteur clef de croissance économique. Les efforts déployés dans ce domaine, en particulier lorsqu'ils s'accompagnent d'activités de renforcement des communautés et de sensibilisation, contribuent à la lutte contre la piraterie en réduisant le recrutement de pirates dans les zones côtières.

25. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet des communautés côtières contre la piraterie notamment, la FAO travaille en étroite collaboration avec les ministères de la pêche aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés à la création de véritables possibilités d'emploi dans l'ensemble de la chaîne de valeur halieutique en vue d'inciter la population à se détourner de la piraterie ou d'autres activités côtières illicites.

26. Le projet des communautés côtières contre la piraterie favorise la création de possibilités génératrices de revenus pour les jeunes au moyen de programmes de formation à long terme à Boosaaso et à Mogadiscio. La formation porte notamment sur la sécurité en mer, le traitement à bord et l'amélioration des techniques de pêche et des pratiques après-récolte. Le projet vise également à améliorer la conception et le rendement de la pêche artisanale, avec la distribution de 27 navires construits localement en Somalie. Afin de réduire les pertes après récolte et d'améliorer les revenus tirés de la pêche, la FAO dispense une formation sur les nouvelles techniques de transformation du poisson à valeur ajoutée et fournit des équipements de la chaîne du froid, notamment des camions réfrigérés et des machines à glace en écailles solaires. Elle renforce en outre les coopératives de pêche et autres organisations sur les sites de débarquement et réalise des études sur la faisabilité de nouvelles infrastructures. Ces activités s'accompagnent de recherches participatives et d'activités visant à renforcer le civisme et à sensibiliser aux dangers de la piraterie ainsi qu'à offrir des possibilités dans un secteur des pêches bien géré. Parmi les autres initiatives mise en œuvre par la FAO pour soutenir le développement de la chaîne de valeur halieutique figurent le développement des marchés intérieurs et ceux des pays voisins ainsi que l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'éducation sur la cuisine et la nutrition. En renforçant la chaîne de valeur, la FAO cherche à stimuler la demande des ressources qui se trouvent dans les eaux somaliennes mais sont sous-utilisées.

27. La FAO a également reçu un financement du fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes afin d'installer des transpondeurs du système d'identification automatique et des radios portables à très haute fréquence à appel sélectif numérique dans 175 petits bateaux de pêche à Boosaaso en vue d'aider les forces de lutte contre la piraterie à obtenir davantage de renseignements et à mieux contrôler les activités de pêche. Cette initiative a permis non seulement d'améliorer le suivi des activités de pêche mais également de renforcer les capacités des ministères et des associations de pêches en matière de suivi et de gestion des pêches somaliennes ainsi que de sécurité en mer des pêcheurs.

## **IV. Coopération internationale**

### **A. Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes**

28. Le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes a tenu sa vingt-deuxième session plénière à Maurice le 20 juin 2019. Y ont participé les représentants des pays suivants : Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Chine, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Italie, Japon, Kenya, Madagascar, Maurice, Norvège, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Qatar, Royaume-Uni, Seychelles, Sri Lanka, Suède et Turquie. La session a également rassemblé des représentants du « Somaliland » et de nombreuses autres organisations internationales et régionales ainsi que d'organisations du secteur privé. Pour la première fois, la Somalie a choisi de ne pas participer à la réunion, préférant se concentrer plutôt sur le renforcement de la coordination du Comité national de coordination maritime avant de prendre des engagements détaillés avec le Groupe de contact. La session plénière, qui était présidée par Maurice en qualité de Présidente de la Commission de l'océan Indien, a bénéficié de l'appui de cette dernière en sa qualité de secrétariat du Groupe de contact.

29. Rappelant la résolution 1851 (2008) du Conseil de sécurité, les participants à la session plénière se sont félicités des efforts constants déployés par la communauté internationale pour combattre et dissuader la piraterie au large des côtes somaliennes. Ils ont réaffirmé qu'il était nécessaire de renforcer la coordination des initiatives de sécurité maritime au sein des membres du Groupe de contact et plaidé pour que les États de la région s'investissent davantage au sein du Groupe de contact et s'approprient les activités liées à la lutte contre la piraterie et les menaces et crimes connexes. Ils ont pris acte de la répression de la piraterie et demandé que les forces navales internationales et les contributeurs indépendants maintiennent leur présence au large des côtes de la Somalie. Ils se sont félicités que la présidence du Groupe de contact soit confiée au Kenya du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021 et ont pris note de l'offre faite par la Commission de l'océan Indien de continuer à assurer le secrétariat du Groupe de contact.

30. Les participants à la session plénière ont également évoqué l'avenir du Groupe de contact. Ils ont convenu qu'il fallait veiller à ce que le Groupe de contact demeure un mécanisme souple s'inscrivant dans une stratégie à long

terme pour la région. Ils ont également convenu que davantage d'efforts devaient être faits pour assurer une approche globale pour la région, une meilleure coordination et une efficacité accrue. Ils ont également décidé de créer un comité de pilotage chargé de réfléchir à un plan stratégique pour le Groupe de contact. Ils ont pris note de la clôture du Groupe de travail sur les opérations en mer et convenu de transférer les activités du groupe de travail sur le renforcement des capacités dans la région de l'océan Indien au Code de conduite de Djibouti. Ils ont également appelé au strict respect de l'accord de transfert et marqué leur vive opposition à la remise en liberté prématurée des pirates ayant fait l'objet d'une condamnation.

31. La session plénière a fait suite à plusieurs autres réunions, dont la deuxième Conférence ministérielle sur la sûreté maritime dans l'océan Indien occidental, qui s'est tenue le 19 juin 2019 et était organisée par Maurice et la Commission de l'océan Indien, avec le concours du Programme pour la sécurité maritime régionale financé par l'Union européenne. Des réunions du Comité de coordination de la sécurité maritime, du Forum juridique virtuel et de groupes de travail et groupes techniques liés au Groupe de contact, ainsi que la réunion annuelle du conseil d'administration du fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes ont eu lieu les 18 et 19 juin 2019. Les membres du Groupe de contact ont également participé aux manifestations parallèles organisées en marge de la Conférence ministérielle pour célébrer la « semaine maritime ».

32. La Commission de l'océan Indien assure le secrétariat du Groupe de contact depuis trois ans, avec l'appui du Programme pour la sécurité maritime régionale de l'Union européenne, qui est mis en œuvre par quatre organisations régionales (l'IGAD, la Communauté d'Afrique de l'Est, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et la Commission de l'océan Indien), en étroite collaboration avec la FAO, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'ONUDC. Ce programme vise à fournir une approche globale de la sécurité maritime dans l'océan Indien occidental. Le Centre régional de fusion de l'information maritime à Madagascar et le Centre régional de coordination opérationnelle en mer, aux Seychelles, ont été créés dans le cadre du programme en vue de développer une architecture maritime régionale dans l'océan Indien occidental reposant sur un meilleur échange d'informations maritimes et des opérations conjointes en mer.

33. Des accords régionaux relatifs à l'échange et à la communication d'informations maritimes et à la coordination d'activités conjointes en mer ont été conclus en 2018, dans le cadre du Programme pour la sécurité maritime régionale financé par l'Union européenne, par sept pays et territoires de l'Afrique de l'Est et de l'océan Indien<sup>4</sup>. La mise en œuvre de ces accords et la pleine mise en place opérationnelle du Centre régional de fusion de l'information maritime et du Centre régional de coordination opérationnelle sont en cours. Ces initiatives sont indispensables à l'institution d'un mécanisme de contrôle et de surveillance dans la région. La signature de ces accords a

---

<sup>4</sup> Les deux accords régionaux conclus dans le cadre du Programme pour la sécurité maritime régionale de l'Union européenne ont été signés par cinq pays, les Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice et les Seychelles, lors de la première Conférence ministérielle sur la sécurité maritime, qui s'est tenue en avril 2018. Par ailleurs, le Kenya et la France pour ce qui est de La Réunion ont signé ces mêmes accords en novembre 2018 lors de la Conférence sur l'économie bleue durable, à Nairobi.

marqué une étape importante dans la mise en place d'une architecture de sécurité maritime, qui comprend d'autres initiatives régionales, telles que le Code de conduite de Djibouti et l'Amendement de Djedda au Code de conduite, de 2017. L'architecture repose sur un système de sensibilisation maritime spécialement conçu ainsi que sur les bonnes pratiques d'Asie et d'Europe et complète les activités de suivi et de surveillance dans l'océan Indien occidental.

34. L'organisation de la deuxième Conférence ministérielle sur la sûreté maritime dans l'océan Indien occidental a été une initiative phare du Programme pour la sécurité maritime régionale. Elle a réuni plus de 250 participants de 30 pays et organisations régionales et internationales, dont des chercheurs, des personnalités politiques et des représentants de gouvernements ainsi que des experts techniques maritimes, pour examiner et débattre d'initiatives de sécurité maritime. Les participants ont souligné qu'une forte coordination des initiatives en matière de sûreté et de sécurité maritimes était nécessaire pour en améliorer l'effet et éviter les doubles emplois et se sont dits favorables à la création de synergies lorsque nécessaire et à la facilitation de la participation des États ainsi que des partenaires régionaux et internationaux.

## **B. Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes**

35. Au cours de la période considérée, le fonds d'affectation spéciale a continué d'apporter une assistance financière en vue de contribuer à la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Il a notamment servi à soutenir l'action des autorités judiciaires régionales ainsi que l'application du droit maritime et la gouvernance.

36. Depuis le 31 décembre 2012, le fonds d'affectation spéciale a été abondé à hauteur de 14 834 461 dollars des États-Unis par 18 donateurs. Toutefois, depuis plusieurs années, le financement du fonds est inférieur au seuil de contribution fixé par le Groupe des Nations Unies pour le développement pour les fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, signe de l'intérêt décroissant des donateurs. Au 31 août 2019, le solde du fonds s'élevait à 218 895 dollars et deux projets approuvés par le Conseil d'administration du fonds, d'un montant total de 1 419 184 dollars, étaient en attente de financement.

37. Le 19 juin 2019, le Conseil d'administration du fonds d'affectation spéciale a tenu sa vingt et unième réunion à Balaclava (Maurice), sous la présidence du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix des Nations Unies. Lors de cette réunion, les membres du Conseil d'administration ont poursuivi leurs discussions sur l'avenir du fonds. Tout en soulignant l'utilité du fonds dans la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, ils ont reconnu qu'il fallait respecter le seuil fixé par le Groupe des Nations Unies pour le développement pour les fonds d'affectation spéciale pluripartenaires. Ils se sont donc accordés sur la nécessité de lancer un nouvel appel à contributions en faveur du fonds dans le dessein d'en éviter la clôture. Ils ont toutefois décidé que, si le seuil fixé n'était pas atteint en 2019 et que les donateurs ne s'engageaient pas à atteindre ce niveau en 2020, le fonds serait clôturé le 31 décembre 2021. Les membres du Conseil d'administration n'ont pas approuvé de nouveaux projets en raison du peu de ressources disponibles et du nombre de projets déjà approuvés en attente de financement.

## **V. Activités stratégiques de sûreté maritime**

### **A. Renforcement des capacités internationales**

38. Grâce au soutien du programme de Code de conduite de Djibouti de l'OMI, les États au large des côtes somaliennes, de l'océan Indien occidental et du golfe d'Aden ont tiré des enseignements d'une collaboration régionale efficace. Pour l'heure, le programme de l'OMI est axé sur l'élaboration d'une méthode interinstitutions qui vise à encourager la région à travailler aux échelons national et transfrontière de manière plus globale, afin de prévenir une recrudescence des actes de piraterie et de combattre d'autres menaces, comme le terrorisme contre les installations pétrolières et gazières, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, le trafic de drogues et d'armes et la traite d'êtres humains.

39. Face aux menaces existantes ou nouvelles, les États participants ont adopté en janvier 2017 l'Amendement de Djedda au Code de conduite de Djibouti comme mécanisme de collaboration pour établir des capacités nationales et régionales afin de prévenir une recrudescence des actes de piraterie, de régler des problèmes de sécurité maritime plus vastes et essentiellement de s'employer à améliorer l'appréciation de la situation maritime dans la région. À cette fin, des centres d'échange de l'information maritime nationale ont été créés dans chacun des États signataires du Code de conduite de Djibouti. Ils joueront un rôle clef en tant que piliers nationaux du réseau d'échange d'information dans la région, aux côtés de centres régionaux d'échange d'informations désignés. Durant la période considérée, le Kenya a entrepris d'intégrer ses systèmes existants pour établir un centre d'opérations maritimes conjoint avec l'aide de l'OMI, du Danemark et du Royaume-Uni.

40. La concrétisation effective des engagements pris par chacun des États signataires en faveur de l'établissement d'une organisation nationale pour promouvoir la coopération interinstitutions et renforcer leurs capacités nationales est fondamentale pour continuer d'assurer le succès de l'Amendement de Djedda. Il est donc indispensable que les États signataires continuent de mettre en place leurs propres moyens, organisations nationales et cadres juridiques pour faire face à des problèmes de sécurité maritime plus vastes. L'OMI, avec des partenaires internationaux et régionaux, a facilité à ce jour plus de 84 formations et offert une assistance à plus de 1 698 stagiaires de la région, dans le cadre de l'Amendement de Djedda.

### **B. Activités navales au large des côtes somaliennes**

41. Pendant la période considérée, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a poursuivi sa mobilisation au large des côtes somaliennes à l'appui de l'action de lutte contre la piraterie menée par la communauté internationale. À cette fin, l'OTAN maintient son appréciation de la situation maritime de la région et surveille la situation relative à la piraterie, y compris par l'intermédiaire du Centre OTAN de la navigation commerciale au Royaume-Uni, qui a des contacts réguliers avec le secteur du transport maritime. L'OTAN a poursuivi ses partenariats efficaces avec les parties prenantes concernées par la lutte contre la piraterie. Elle demeure également active dans les instances de

lutte contre la piraterie, comme le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

42. L'Union européenne et les Forces maritimes combinées ont continué de mener des missions multinationales spécialisées de lutte contre la piraterie maritime afin de protéger les navires marchands et de déjouer les actes de piraterie dans le golfe d'Aden et l'océan Indien occidental durant la période considérée, comme l'a prescrit le Conseil de sécurité. De plus, des États Membres de l'ONU comme la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, le Japon et la République de Corée ont continué d'opérer dans le secteur, en tant que déploieurs indépendants, pour maintenir la sécurité en mer en protégeant et en escortant les navires de commerce.

43. Les Forces maritimes combinées sont un partenariat naval multinational constitué de 33 membres, avec une présence spécialisée de lutte contre la piraterie, en tant qu'une des trois composantes des équipes spéciales. Dans le cadre de la Force opérationnelle multinationale 151, les Forces maritimes combinées patrouillent dans la mer Rouge, le golfe d'Aden, la mer d'Arabie, le bassin de Somalie et l'océan Indien septentrional et interviennent activement en étroite collaboration avec la force navale placée sous la direction de l'Union européenne et les déploieurs internationaux.

44. L'EUNAVFOR Somalie a poursuivi la lutte contre la piraterie au moyen de l'opération Atalanta, qui comprend d'ordinaire jusqu'à deux navires de guerre, deux avions de patrouille maritime et 700 membres du personnel, dans un secteur s'étendant de la mer Rouge à la mer d'Arabie et à l'océan Indien, jusqu'au canal de Mozambique. La force est augmentée par l'inclusion périodique d'un navire de guerre de la République de Corée, outre les contributions permanentes directes de pays non membres de l'Union européenne comme la Serbie et le Monténégro.

45. L'EUNAVFOR Somalie a réagi activement à la suite des attaques contre le *Sydney*, l'*Adria* et le *Txori Argi*. Outre ses activités spécialisées de lutte contre la piraterie, l'EUNAVFOR Somalie a continué d'avoir des échanges avec les populations côtières en Somalie en fournissant un cadre aux instruments de l'Union européenne et aux organismes des Nations Unies, afin de promouvoir des programmes de développement destinés à des populations inaccessibles et de leur assurer d'autres formes de revenus.

46. Le 29 mars 2019, le quartier général opérationnel de l'EUNAVFOR Somalie a été transféré de Northwood (Royaume-Uni) à Rota (Espagne), tandis que le Centre de sécurité maritime de la Corne de l'Afrique a été installé à Brest (France). Ce centre continue de faire partie intégrante de l'opération Atalanta et fournit, ce qui est fort appréciable, la garantie au secteur des transports maritimes qu'une riposte militaire sera apportée face aux actes de piraterie dans la région. Le Centre donne une appréciation de la situation maritime régionale et reçoit des détails sur l'inscription, fournis à titre volontaire, des navires en transit, comme recommandé dans la cinquième version des meilleures pratiques de gestion aux fins de dissuasion de la piraterie et de renforcement de la sécurité maritime dans le secteur de la mer Rouge, du golfe d'Aden, de l'océan Indien et de la mer d'Arabie, en conjonction avec l'Organisation du commerce maritime du Royaume-Uni. En se fondant sur ces informations, le Centre évalue la vulnérabilité des navires aux actes de piraterie. Il relaie également à l'intention du secteur du transport maritime les bulletins périodiques fondés sur

une évaluation groupée des menaces et les signalements de l'EUNAVFOR Somalie et des Forces maritimes combinées.

47. L'EUNAVFOR Somalie et les Forces maritimes combinées ont présenté leur dernière évaluation conjointe de la menace aux acteurs du transport maritime à la conférence de l'initiative Shared Awareness and Deconfliction qui s'est tenue à Bahreïn en avril 2019 et aux représentants du gouvernement à la session plénière du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes à Maurice en juin 2019. Avec seulement deux attaques de pirates confirmées ces 12 derniers mois, aucune des Forces n'estime qu'il existe des indicateurs tactiques ou des avertissements au point d'évoquer une recrudescence des actes de piraterie au large des côtes somaliennes, sous réserve de disposer encore d'une force en mer qui soit capable de dissuader et de perturber les activités des pirates.

## **VI. Questions juridiques et judiciaires internationales, y compris les questions relatives aux droits de la personne**

### **A. Cadres juridiques et coopération**

48. Du 1<sup>er</sup> au 3 août 2019, la Commission de l'océan Indien a tenu une retraite ministérielle sur l'avenir de l'organisation à Moroni, 35 ans après son institutionnalisation par l'accord général de Victoria de 1984 relatif à la coopération. À l'issue de la retraite, les participants ont adopté une déclaration sur l'avenir de la Commission de l'océan Indien en vue d'une restructuration de cet organe et de l'établissement de bases nouvelles. Des thèmes comme le risque de terrorisme, le développement de réseaux criminels transnationaux et l'insécurité maritime y sont évoqués et il y fait mention des deux conférences ministérielles sur la sécurité maritime dans l'océan Indien occidental qui se sont tenues en 2018 et en 2019 à Maurice. Il a été décidé que le mandat renouvelé de la Commission devrait englober des questions liées à la paix et à la sécurité ainsi qu'à la sécurité maritime, entre autres. Pendant la période considérée, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et la Commission de l'océan Indien ont engagé des pourparlers sur des activités susceptibles de renforcer les capacités de la Commission de promouvoir et consolider la paix et la sécurité dans la région, conformément au cadre de coopération signé le 15 juin 2018.

49. Dans l'esprit du thème choisi pour la Journée mondiale de la mer pour 2019, à savoir l'autonomie des femmes dans la communauté maritime, le Ministère somalien des femmes et des droits de la personne a organisé, avec le Ministère des ports et des transports maritimes, la MANUSOM et la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie, le 4 septembre 2019, une conférence consultative sur les femmes et le secteur maritime, l'objet étant de créer une structure en prévision du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité qui permettrait au Gouvernement fédéral somalien, aux États fédérés, à la société civile et aux organismes internationaux concernés par le secteur maritime de s'entretenir des perspectives qui s'offrent aux femmes actives dans ce secteur, d'établir un plan de route en vue d'une croissance future et d'envisager leurs contributions au développement de l'économie bleue en Somalie.

50. Durant sa quarante-sixième session ordinaire, le Conseil des ministres de l'IGAD a établi un groupe de travail sur la mer Rouge et le golfe d'Aden, qui a tenu sa 1<sup>re</sup> réunion consultative les 3 et 4 avril 2019 à Nairobi et la 2<sup>e</sup> du 15 au 18 septembre 2019 à Djibouti. Le groupe de travail est convenu de la nécessité d'instaurer une plus grande coopération sur des questions comme la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, l'extrémisme violent, la piraterie et les migrations clandestines et de garantir la liberté de navigation maritime dans les eaux de la mer Rouge et du golfe d'Aden.

51. Dans sa résolution 36/11 de septembre 2017, le Conseil des droits de l'homme a créé, pour une période de trois ans, un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer le contenu d'un cadre réglementaire international, sans préjuger de la nature de celui-ci, en vue de protéger les droits de la personne et de demander des comptes aux responsables des violations et des atteintes ayant trait aux activités des sociétés militaires et des sociétés de sécurité privées.

52. La première session du groupe de travail intergouvernemental, qui s'est déroulée à Genève du 20 au 23 mai 2019, a été l'occasion de réaffirmer qu'il importait de faire fond sur les conclusions et recommandations de l'ancien groupe de travail, afin de recenser des moyens de prévenir de façon plus efficace les atteintes aux droits de l'homme, découlant des activités des sociétés militaires et des sociétés de sécurité privées; de garantir et de protéger plus efficacement l'accès à la justice et aux voies de recours des victimes de telles atteintes ; et d'engager davantage la responsabilité des auteurs de tels abus, ce qui, à ce jour, semblait pratiquement impossible dans le monde. Pour être en mesure de mieux s'acquitter de son mandat et conformément à la résolution 36/11, le groupe de travail a invité des contributions écrites des gouvernements, des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales concernés et des mécanismes de surveillance du Conseil des droits de l'homme, des organes conventionnels, des groupes régionaux, des organisations intergouvernementales, de la société civile, du secteur et des autres parties concernées ayant les compétences requises, y compris les coprésidents du Forum du Document de Montreux et le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées.

## **B. Libérations d'otages et mesures de soutien**

53. Le réseau nommé International Seafarers Welfare and Assistance Network, une organisation internationale caritative sise au Royaume-Uni, administre le Fonds d'aide aux victimes de la piraterie et à leurs familles du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. L'aide financière apportée par le Fonds d'aide a permis au réseau de continuer de s'employer à soutenir les otages et leurs familles durant et après la captivité, y compris les quatre membres de l'équipage du *Siraj* qui sont retenus en otages depuis mars 2015 par des pirates somaliens.

54. Le 14 septembre 2019, le Hostage Support Partnership a négocié la libération d'un des membres, très malade, de l'équipage du *Siraj*, détenus par le groupe de pirates « Karani ». Avec le financement du Fonds d'aide et l'appui du Gouvernement de la République islamique d'Iran, le Partenariat a obtenu la libération de l'otage et fourni une aide en vue de son évacuation et de traitements médicaux, tandis que se poursuivent les efforts visant à obtenir la

libération des trois otages restants. Le réseau est parvenu à établir un contact avec les familles des otages et essaie d'évaluer leurs besoins afin de leur dispenser un appui humanitaire. Il a réussi également à aider les otages libérés et leurs familles sur les plans de l'emploi, de la réadaptation, des services médicaux et de l'éducation.

### C. Coopération en matière de poursuites pour piraterie

55. Pendant la période considérée, le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUSC, faisant office de secrétariat de l'Équipe spéciale de l'application de la loi du Groupe de contact, a facilité la 3<sup>e</sup> réunion de l'Équipe spéciale qui se déroulait en mai 2019 à l'Office des enquêtes criminelles de Basse-Saxe à Hanovre (Allemagne). Durant la réunion, les participants ont évoqué les progrès accomplis sur le plan des poursuites engagées contre les chefs pirates, leurs associés et leurs bailleurs de fonds, depuis leur précédente réunion, en mai 2018 à Lyon (France).

56. L'Équipe spéciale a noté combien il était précieux de pouvoir recourir à la base de données sur la piraterie maritime d'INTERPOL, qui a permis d'identifier des personnes suspectées de ces activités parmi les réfugiés débarquant en Europe depuis l'Afrique. L'influx de migrants d'Afrique a entraîné la venue de plusieurs personnes associées à la piraterie en Europe et les excellents dossiers sur les scènes de crime constitués à partir des navires détournés ont fourni des empreintes digitales qui correspondaient à celles de ces suspects. Par conséquent, plusieurs arrestations de pirates ont été opérées pendant la période considérée par le Federal Bureau of Investigation des États-Unis (dans le cadre de l'enlèvement de Michael Scott Moore) et par l'Allemagne (dans le cadre de l'affaire des détournements du *Smyrni*, du *Ems River* et du *Susan K*).

57. À la demande de l'Équipe spéciale de l'application de la loi, l'ONUSC a présenté un rapport sur les recettes de la piraterie et la localisation des biens des chefs pirates et de leurs bailleurs de fonds, financé par le Fonds d'affectation. L'Équipe spéciale a demandé que soient menées des recherches approfondies sur la question de la piraterie et de la criminalité transnationale organisée, y compris pour déterminer s'il existait une connexion entre les chefs pirates et les Chabab. En janvier 2019, l'ONUSC a publié un résumé des lois régissant les arsenaux flottants et leurs opérations, et des lignes directrices sur l'utilisation d'agents de sûreté armés sous contrat privé. Ces deux publications seront annexées à la deuxième édition de la publication intitulée *Maritime Crime: A Manual for Criminal Justice Practitioners*.

58. Sur la base des travaux menés par l'Équipe spéciale et l'ONUSC, il est estimé que quatre groupes d'action de pirates étaient encore actifs en Somalie et recevaient des fonds pour mener des attaques contre le secteur du transport maritime. D'après certaines indications, un cinquième groupe opérant au sud de la Somalie a mené bon nombre d'attaques infructueuses contre le transport. Il existerait par ailleurs des groupes de pirates inactifs comme celui qui détient le reste de l'équipage du *Siraj*. Le 17 mars 2019, un important bailleur de fonds somalien a été tué au cours d'une embuscade alors qu'il se rendait de Gaalkacyo à Hobyo. Il était retourné en Somalie en février 2019 après avoir purgé sa peine dans une prison iranienne.

59. Du 18 au 20 mars 2019, le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUSC et le conseiller juridique du quartier général opérationnel de l'EUNAVFOR, avec l'assistance d'un expert de la police australienne, ont mené un exercice de préparation au déroulement des poursuites contre les pirates, organisé aux Seychelles, pour maintenir les capacités de la région en la matière. Parmi les participants se trouvaient des représentants du bureau du procureur général, de l'appareil judiciaire, des forces de police, de la garde côtière, des forces aériennes et des forces armées des Seychelles. La formation comprenait des sessions sur la révision des cadres juridiques concernant la piraterie, les problèmes de chaînes de traçabilité et des éléments de preuve, et les procédures régulières pour le transfèrement des personnes suspectées de piraterie aux forces de l'ordre nationales.

60. Par l'intermédiaire du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUSC, 28 pirates au moins qui avaient purgé leur peine au Kenya ont été rapatriés, les quatre derniers ayant été rapatriés en février 2019. Depuis qu'il a été mis en place en 2009, le Programme a permis de rapatrier 138 pirates qui avaient purgé leur peine au Kenya ; aucun pirate reconnu coupable ne se trouve encore dans les prisons kényanes. Six personnes suspectées de piraterie, appréhendées en 2017, ont été rapatriées des Seychelles le 29 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2018 après avoir été acquittées. Pour l'heure, cinq personnes soupçonnées de piraterie sont en détention aux Seychelles et attendent d'être jugées, après avoir été appréhendées en avril 2019. Enfin, en août 2019, le Programme a appuyé le rapatriement d'un pirate reconnu coupable qui avait purgé sa peine au Japon.

61. Pour promouvoir la réadaptation et la réintégration des pirates reconnus coupables de piraterie par la justice de pays de la région, le Gouvernement seychellois et le Gouvernement fédéral somalien de transition ont signé un accord en 2011 pour autoriser le transfèrement des personnes reconnues coupables d'actes de piraterie et leur retour en Somalie pour y purger leur peine. Cela a été suivi par la signature d'un mémorandum d'accord entre les Seychelles et les autorités respectives du « Somaliland » et du Puntland. L'ONUSC a facilité depuis les transfèvements et mis en place une infrastructure conforme aux droits de l'homme dans le « Somaliland » et au Puntland, avec l'appui du Fonds d'affectation.

62. Le 29 juillet 2019, le Président du « Somaliland », Muse Bihi Abdi, a accordé une libération anticipée à 19 personnes reconnues coupables de piraterie, détenues dans la prison centrale de Hargeysa et transférées par les Seychelles en 2012. Il a agi dans le respect de la constitution du « Somaliland », qui lui confère le pouvoir de gracier des prisonniers. Cependant, cette action était contraire aux articles 5 et 7 du mémorandum d'accord entre les Seychelles et le « Somaliland », qui dispose que l'autorité ou l'État transférant conserve la compétence exclusive pour l'examen du jugement et de la sentence et que l'autorité ou l'État de réception continue de faire exécuter la peine, comme si elle avait été imposée par l'autorité ou l'État de réception. Les pirates ont été libérés le 2 août 2019, une semaine plus tard. Pour l'heure, il en reste un à la prison centrale de Hargeysa, dont la peine a été commuée de piraterie à tentative d'évasion en 2015. Le 2 août 2019, le Président du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes a publié un communiqué pour dire l'inquiétude de la communauté internationale au sujet de la décision et insistant sur l'importance de s'acquitter des responsabilités conférées à la

suite de la conclusion de plusieurs accords dans la région, destinés à prévenir toute recrudescence de la piraterie dans l'océan Indien occidental.

63. Le 3 août 2019, le Puntland a indiqué son intention d'entreprendre un examen des peines infligées aux 30 pirates qui sont actuellement en détention dans les prisons de Boosaaso et de Garoowe. En réaction, la présidence du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes a publié un deuxième communiqué, le 13 août 2019. Au moyen du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, l'ONUSC continue de surveiller l'application des peines infligées à tous les pirates reconnus coupables, qui ont été transférés des pays de la région ayant engagé des poursuites.

## VII. Observations

64. L'absence d'attaques de piraterie fructueuses au large des côtes somaliennes depuis mon dernier rapport est la preuve de l'efficacité des mesures d'atténuation actuellement prises par le Gouvernement fédéral somalien, le secteur du transport maritime et la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité et les forces militaires et maritimes, pour lutter contre la piraterie et les vols à main armée, commis au large des côtes somaliennes.

65. Je m'inquiète cependant des tentatives d'attaque qui ont été effectuées durant la période considérée. Même si elles n'ont pas abouti, elles indiquent que les réseaux de piraterie dans la région demeurent actifs et prêts à agir si l'occasion se présente. Je me félicite de la capture des cinq personnes suspectées de piraterie qui attendent d'être jugées aux Seychelles, ce qui démontre qu'une riposte rapide et concertée de la part des forces navales internationales et du secteur du transport maritime continue d'être fondamentalement dissuasive et indispensable face à la menace que représentent les pirates. Les actes de piraterie au large des côtes somaliennes ont été écartés mais pas totalement éliminés, et nous ne parviendrons à cet objectif que lorsque nous réglerons le problème à la racine, à savoir l'absence d'autres moyens de subsistance, l'insécurité et la faiblesse des structures de gouvernance.

66. Les actes de piraterie font partie des nombreuses menaces contre la sécurité maritime au large des côtes somaliennes. Je suis préoccupé par la persistance de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et j'exhorte les États Membres à respecter la réglementation internationale.

67. Je me félicite des efforts faits par le Gouvernement fédéral somalien pour développer un secteur maritime viable. Les initiatives liées à l'intégration des questions de genre dans le domaine maritime et le recrutement et la promotion d'un plus grand nombre d'agentes de la police maritime est une façon d'encourager les Somaliennes à participer au secteur maritime.

68. Depuis mon dernier rapport, la communauté internationale a débattu des aspects clefs de la coopération internationale pour contrer les actes de piraterie au large des côtes somaliennes, y compris la portée et le point de mire du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes vis-à-vis des autres instruments et mécanismes régionaux, des mécanismes de poursuites et de l'avenir du fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Je note à cet égard la nécessité d'envisager les synergies possibles entre les divers instruments et mécanismes sur la sécurité maritime dans la

région, y compris la lutte contre la piraterie, en vue d'apporter la réponse internationale la plus globale, la plus concertée et la plus efficace possible.

69. Je me félicite de l'action menée par le Hostage Support Partnership et l'International Seafarers Welfare and Assistance Network pour ce qui est de la libération de l'otage gravement malade, qui avait été capturé à bord du *Siraj* en mars 2015, et demande instamment la libération immédiate et inconditionnelle des civils et des marins qui sont encore retenus en otage en Somalie. Je renouvelle mon appel à tous les partenaires pour qu'ils contribuent au Fonds d'aide aux victimes de la piraterie et à leurs familles, qui joue un rôle indispensable sur le plan de la réadaptation des rescapés des actes de piraterie somaliens et de l'aide aux marins et à leurs familles.

70. Je remercie le Gouvernement mauricien de l'esprit d'initiative dont il a fait preuve en sa qualité de président du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et me félicite de l'accession du Kenya à sa présidence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Je remercie également la Commission de l'océan Indien qui a assuré le secrétariat du Groupe de contact. Je note avec appréciation les contributions au fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes et encourage les États Membres à y participer d'ici à la fin de 2019.

71. J'engage le Groupe de contact, les forces maritimes internationales et la communauté internationale, ainsi que le Gouvernement fédéral somalien et les États fédérés à continuer d'agir ensemble pour contrer les actes de piraterie au large des côtes somaliennes.

## Annexe I

### **Contributions des États Membres, des observateurs, des organisations non gouvernementales et du secteur privé à la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes**

1. Les informations ci-après ont été communiquées par les États Membres en réponse aux paragraphes pertinents de la résolution 2442 (2018) du Conseil de sécurité :

2. La Bulgarie participe à l'opération Atalanta de la force navale placée sous la direction de l'Union européenne (EUNAVFOR Somalie), qui a pour objectif de dissuader, prévenir et réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes. L'opération vise à améliorer la sûreté maritime dans la région, à dissuader les actes de piraterie et les vols à main armée, à renforcer la sécurité des principales routes maritimes et à assurer la protection de l'aide humanitaire en escortant les navires du Programme alimentaire mondial et d'autres navires vulnérables jusqu'aux ports de Somalie. La Bulgarie a pour mandat de contribuer au quartier général opérationnel de l'opération en y affectant jusqu'à deux officiers militaires. Depuis 2009, elle détache un officier des forces navales au quartier général de l'opération à Northwood (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Depuis 2019, elle continue de participer à l'opération Atalanta en détachant un officier des forces navales au quartier général de l'opération à Rota (Espagne), contribuant ainsi concrètement à l'action menée par l'ONU et l'Union européenne contre la piraterie.

3. La France compte parmi les principaux contributeurs de l'opération Atalanta de l'EUNAVFOR Somalie. En mars 2019, le Centre de sécurité maritime pour la Corne de l'Afrique de l'opération Atalanta a été déplacé à Brest (France) et son quartier général opérationnel a été déplacé à Rota (Espagne). La France participe également aux activités du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Lors de la dernière séance plénière du Groupe de contact, le 20 juin 2019, elle a activement participé aux discussions qui ont mené à la décision de ne pas étendre le mandat du Groupe de contact au-delà des questions de piraterie. Comme on ne peut pas considérer que la piraterie a été totalement éliminée, le Groupe de contact devrait poursuivre ses activités d'alerte précoce sur la résurgence des actes de piraterie. D'autres problèmes relatifs à la criminalité maritime pourraient être abordés dans d'autres cadres, notamment le Programme pour la sécurité maritime régionale financé par l'Union européenne, le projet Routes maritimes critiques dans l'océan Indien de l'Union européenne et le Code de conduite de Djibouti. La France continue en outre de plaider en faveur d'une prise en charge régionale des questions de sûreté maritime. Elle appuie la mise en œuvre de la stratégie régionale de sécurité de la Commission de l'océan Indien et du Code de conduite de Djibouti, en vue de créer des centres interconnectés permettant de rassembler les informations relatives aux questions maritimes.

4. Selon les renseignements fournis par le Ministère géorgien de l'intérieur, en ce qui concerne l'application de la résolution 2442 (2018) du Conseil de sécurité, le service géorgien des garde-côtes est dans l'impossibilité d'adopter des mesures concrètes de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes

en raison d'un manque de ressources et de compétences. Cependant, il convient de souligner que les bureaux compétents du service des garde-côtes communiquent systématiquement les informations dont ils disposent au sujet de navires suspects aux autorités maritimes des États partenaires et aux organisations internationales. L'échange d'informations se poursuivra et les entités géorgiennes compétentes continueront d'honorer toutes leurs obligations internationales, y compris celles qui découlent de résolutions du Conseil. D'après la documentation qu'il a fournie, le Ministère géorgien de la défense, en tant que principale autorité des systèmes de contrôle des exportations, est chargé d'octroyer les autorisations relatives à la production militaire. À ce titre, lorsqu'il doit se prononcer dans un cas concret, il prend en considération toute obligation découlant des résolutions du Conseil en ce qui concerne les embargos sur les armes et les mesures de sanction. Ainsi, il ne rendra pas de décision positive et n'autorisera pas l'exportation et le transit de la production militaire si le pays de destination finale fait l'objet d'un embargo. Cette procédure s'applique également à la Somalie, qui fait l'objet d'un embargo depuis 1992, en application de la résolution [733 \(1992\)](#) du Conseil. De plus, un cadre législatif entièrement harmonisé avec la législation de l'Union européenne, qui régit le contrôle des exportations de la Géorgie, est entré en vigueur en 2014, ce qui a mené à l'intégration dans la législation interne des principes, normes et meilleures pratiques en vigueur au niveau international dans ce domaine. Toute décision relative à l'octroi d'une autorisation est fondée en premier lieu sur une analyse globale du pays de destination finale, de l'utilisateur final et de l'utilisation finale du produit, ce qui revient fondamentalement à se conformer aux obligations découlant des résolutions du Conseil et des traités internationaux applicables relatifs à la sécurité et à la non-prolifération.

5. La Hongrie, en tant qu'État membre de l'Union européenne, applique la résolution [2442 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU en participant à l'opération Atalanta de l'EUNAVFOR et à la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie. Elle salue l'action menée par ces deux missions et leur efficacité. Cependant, du fait des engagements opérationnels actuels de la Hongrie, ses forces armées ne sont pas en mesure d'y détacher du personnel.

6. L'Italie participe à l'opération Atalanta de l'EUNAVFOR Somalie et fournit, depuis le début de l'opération, un navire de guerre qui sert également de navire-amiral pour le commandant de la force. Elle détache par ailleurs à titre permanent deux officiers et un officier marinier au quartier général de l'opération à Rota (Espagne) et fournit, par roulement régulier avec deux autres nations, le commandant en second de l'opération (ainsi qu'un assistant et un secrétaire). En outre, en vue de contribuer à l'amélioration de la sûreté maritime dans la région, les navires de guerre italiens mènent pendant leurs déploiements des activités de renforcement des capacités maritimes locales, ainsi que des activités d'engagement des relais d'influence auprès des autorités locales, des forces navales de la région et d'autres acteurs maritimes concernés par les conditions de sûreté maritime dans la zone d'opérations, c'est-à-dire les forces navales et les garde-côtes de Djibouti, les forces navales et les forces aériennes des Seychelles et les forces de police de Mogadiscio.

7. La Lituanie prend part à l'opération Atalanta de lutte contre la piraterie de l'EUNAVFOR. Pendant la période considérée, un officier lituanien était détaché au quartier général opérationnel, d'abord à Northwood (Royaume-Uni), depuis le 6 novembre 2018, puis à Rota (Espagne). En août 2019, la Lituanie a renforcé

sa participation à l'opération en déployant un détachement de protection autonome de 12 membres sur le navire du Programme alimentaire mondial et un élément national de soutien logistique de 2 personnes à Djibouti.

8. Les Maldives, qui comptent plus de 950 kilomètres de côtes au milieu de l'océan Indien, sont fermement déterminées à assurer la sûreté maritime de la nation. Cet engagement se traduit par des patrouilles maritimes continues des garde-côtes maldiviens et par une patrouille maritime conjointe, aérienne et maritime, assurée avec des forces navales alliées dans les eaux maldiviennes. Les Maldives ont signé, en 2009, le Code de conduite de Djibouti, qui a pour objet l'amélioration de l'échange d'informations et des activités de renforcement des capacités et de formation dans les pays de la Corne de l'Afrique et de l'océan Indien occidental aux fins de la répression de la piraterie. Depuis, le pays participe aux communications et à la coopération transnationales en recevant des informations relatives à la piraterie maritime. Les Maldives ont en outre signé, en 2017, l'Amendement de Djedda, qui étend le champ d'application du Code de conduite. En 2012, les Maldives, Sri Lanka et l'Inde ont signé un accord de coopération trilatéral relatif à la sûreté maritime, prévoyant une coopération en ce qui concerne l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe, la surveillance de la zone économique exclusive, la recherche et le sauvetage, et la lutte contre la piraterie. Les autres améliorations apportées à la sûreté maritime comprennent la signature, en 2019, d'un mémorandum d'accord entre les Maldives et l'Inde, prévoyant l'échange d'informations sur les transports commerciaux en vue de renforcer l'appréciation de la situation maritime, ce qui faciliterait la surveillance des activités de transport dans l'océan Indien. Relevant maintenant de l'accord trilatéral de coopération en matière de sûreté maritime, l'exercice multilatéral « Dosti » des garde-côtes est mené une année sur deux aux Maldives depuis 1991 en vue de faciliter l'interopérabilité dans les domaines de la piraterie, des vols à main armée et d'autres problèmes relatifs à la sûreté et à la sécurité maritimes. Afin d'améliorer l'appréciation de la situation maritime, des radars de surveillance côtière sont en cours d'installation dans l'archipel. En tout, dix systèmes radars intégrés seront installés d'ici à la fin de 2020 avec l'aide du Gouvernement indien. Comme les Maldives se situent sur plusieurs couloirs internationaux de navigation empruntés par des navires qui se dirigent vers la zone à haut risque ou qui en viennent, des dispositions législatives ont été élaborées pour régir le comportement des gardes armés à bord des navires qui mouillent dans les ports des Maldives (pour la procédure, voir (en anglais) : <http://www.imo.org/en/OurWork/Security/PiracyArmedRobbery/Documents/Maldives.pdf>). Les plus récents faits relatifs à la Somalie ayant eu lieu dans les eaux maldiviennes comprennent l'arraisonnement par les garde-côtes d'un skiff avec trois Somaliens à bord, 41 milles marins à l'ouest de l'atoll maldivien d'Aa le 23 juin 2018, et l'arraisonnement par les garde-côtes de deux navires de pêche dans les eaux maldiviennes, qui transportaient chacun 200 tonnes de poissons et étaient soupçonnés de se livrer à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans les eaux somaliennes du Puntland en janvier 2018.

9. Oman a mis en place un centre de sûreté maritime, qui rassemble des représentants de toutes les entités militaires, civiles et de sécurité et doit permettre une collaboration et une coordination permanentes. Le centre fonctionne sans interruption afin d'assurer la gestion et la direction des opérations de sûreté maritime menées face aux menaces pour la sécurité qui pèsent sur les ports, les installations maritimes, les côtes et les zones maritimes

d'Oman. Il est doté d'un équipement technique de pointe comprenant des navires et des aéronefs de reconnaissance maritime. Il va sans dire que le centre met tout en œuvre pour garantir la sûreté et la sécurité de la zone maritime d'Oman. Il convient de mentionner qu'aucun acte de piraterie ou vol à main armée n'a été signalé dans la zone maritime d'Oman depuis le 6 novembre 2018, du fait que le centre s'attache à coordonner les activités menées par les entités susmentionnées face aux menaces et activités illégales. Le centre est également en contact avec des centres régionaux et internationaux en vue de favoriser la réalisation des objectifs de sûreté maritime internationale.

10. Depuis mai 2009, la Suède a détaché cinq unités navales à l'opération Atalanta, l'intervention de l'Union européenne dans le golfe d'Aden, au large des côtes somaliennes. Cette opération, mandatée par le Conseil de sécurité, est menée avec le consentement du Gouvernement fédéral somalien. La Force maritime européenne protège les navires vulnérables et dissuade, prévient et réprime les actes de piraterie et les vols armés en mer dans la région. À l'automne 2017, la Suède a détaché un cinquième contingent formé d'une force navale d'arraisonnement et de deux engins d'assaut rapides à l'opération. Elle a récemment étoffé sa contribution en personnel au quartier général de l'opération Atalanta, à Rota (Espagne), puisque le nombre d'officiers qu'elle fournit est passé de deux à trois. Elle n'a cependant pas l'intention, actuellement, d'accroître encore sa contribution ou ses détachements de personnel.

Annexe II

Carte des actes de piraterie, 2017 à 2019

